Image not found or type unknown

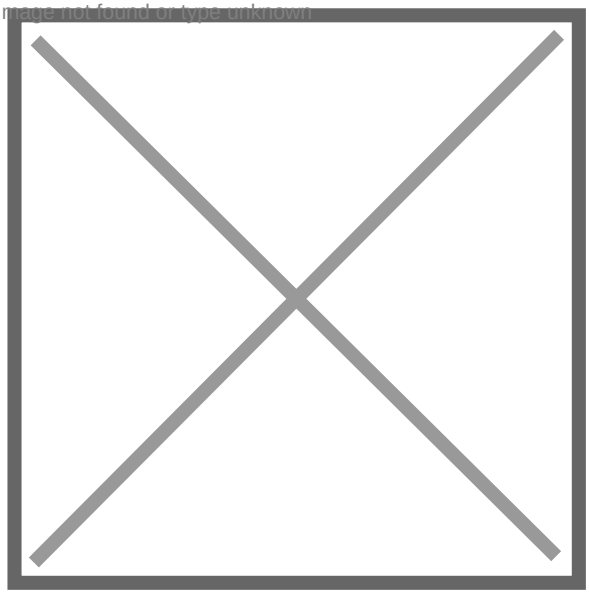

Vrp salarié - négociateur immobilier

Par **NegImo**, le **23/09/2009** à **16:24**

Bonjour,

Bonjour,

Je suis vrp salarié en tant que négociateur immobilier (Payé en avance sur commission : 1415€ net/mois)
mon employeur m'oblige à effectuer des permanences au bureau.
En moyenne 13 h / semaines lorsque j'ai commencé à travailler.
Puis l'un de mes collègues a été licencié pour non-atteinte de ses objectifs... et nous nous sommes retrouvés deux négociateurs à l'agence pour tenir les permanences.
Depuis 2 mois je fais donc en moyenne 20h de permanences pr semaine.
L'agence ayant une amplitude horaire hebdomadaire de 38h.

Aujourd'hui je vais être licencié pour..... Non atteinte des objectifs! Surprise surprise!

Mes questions sont les suivantes :

Puis je me faire payer ttes les heures de permanences passées à l'agence ? Sachant que mon compteur d'avance sur commission a un solde négatif...

Puis je argumenter en expliquant que mes objectifs auraient du être revu à la baisse étant donné le tps que je passe à l'agence ?

D'autre part, sur mon bulletin de salaire, mon niveau de qualification n'apparait pas... est ce normal ?

Merci pour votre aide!

Par **guigui**, le **18/10/2009** à **15:56**

Bonjour
Simplement une petite question ton agence appartient à un seul et même patron qui en a environ 280?
gUI

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés